Annexe aux comptes annuels consolidés

Principes relatifs à la présentation des comptes

Les comptes du groupe ont été établis conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC et répondent aux exigences de la loi suisse.

Principes de consolidation

Les sociétés opératives dont la Mobilière Suisse Holding SA détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote sont incluses intégralement dans le périmètre de consolidation. Ne sont pas prises en compte les sociétés immobilières non consolidées, qui figurent dans les placements immobiliers et sont portées au bilan à la valeur vénale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Mobilière détient une participation de 20 à 50 % sont inscrites au bilan par mise en équivalence (equity method), à raison du taux de participation à leurs fonds propres. Pour les participations majoritaires non opératives, est également portée au bilan la valeur de la participation à leurs fonds propres.

Si le Groupe Mobilière détient moins de 20 % du capital d'une société, et a l'intention de maintenir durablement cette participation, celle-ci figure dans les placements de capitaux à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires.

Le tableau de la page 153 indique le périmètre de consolidation.

Méthode de consolidation

Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges des sociétés du groupe sont pris en compte selon la méthode de la consolidation intégrale, sans égard à leurs rapports internes. Le cas échéant, les parts allouées aux actionnaires minoritaires sur le résultat et leurs parts de fonds propres sont indiquées séparément dans les comptes annuels consolidés. Les profits intermédiaires résultant de transactions internes au Groupe sont éliminés.

Date du bilan

Le bilan consolidé est établi au 31 décembre sur la base des comptes de l'exercice des sociétés du groupe, clôturés à la même date et vérifiés.

Consolidation du capital

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode anglo-saxonne dite «purchase-method». La valeur comptable des participations est compensée avec la part des capitaux propres correspondants, évaluée selon des règles uniformes, au moment de l'acquisition. Le goodwill est pris en compte séparément dans les immobilisations incorporelles et amorti sur la durée d'utilisation estimée; le badwill est, selon sa provenance, soit inscrit au bilan dans les réserves non techniques (financières) et traité en conséquence, soit saisi directement avec effet sur le résultat. Depuis la première utilisation des Swiss GAAP RPC (1er janvier 1998), une procédure simplifiée a été appliquée. L'écart qui existait à ce moment-là entre la valeur comptable de la participation et la part détenue dans le capital propre de celle-ci a été compensée avec les réserves de bénéfice.

Conversion des monnaies étrangères

Les sociétés entièrement consolidées établissent leurs comptes annuels en francs suisses. Les charges et les produits en monnaie étrangère sont évalués au cours de la date de transaction ou au cours moyen. Les postes du bilan exprimés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date du bilan. Les cours principaux sont:

Monnaies étrangères

en CHF	2015	2014
EUR	1,0874	1,2023
USD	1,0010	0,9936

Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères uniformes. Chaque poste d'actif et de passif est évalué individuellement. Si l'évaluation postérieure des actifs ou des passifs est effectuée non pas aux valeurs historiques (ou aux valeurs d'acquisition reportées) mais aux valeurs actuelles, l'évaluation est effectuée, dans des conditions normales d'exploitation, au prix du jour ou à la valeur utile.

Titres à revenus fixes: les titres à revenus fixes sont, en règle générale, tenus jusqu'à l'échéance et portés au bilan selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts (amortized cost method) si le débiteur a la capacité de payer les intérêts et de rembourser. La modification périodique de la valeur calculée selon la valeur des coûts amortis est inscrite au compte de résultat. En cas de doute quant à la capacité du débiteur de payer les intérêts ou de rembourser, les titres à revenus fixes sont portés au bilan à la valeur actuelle. Si aucune valeur observable ou actuelle n'est disponible, nous déterminons une valeur proche du marché au moyen de notre propre modèle d'évaluation.

Actions et parts de fonds: les actions et les parts de fonds en CHF sont portées au bilan aux valeurs du marché (prix du jour), la différence positive entre la valeur du marché et la valeur d'acquisition étant inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur du marché est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est inscrite au compte de résultat comme un amortissement des placements. Des augmentations ultérieures de valeur sont également enregistrées au compte de résultat, jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, comme revalorisation des placements. Pour les actions et les parts de fonds en monnaie étrangère, la différence entre les taux de change actuel et historique est comptabilisée en résultat, tandis que la différence entre les cours actuel et historique des titres est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat.

Placements alternatifs (tels que venture capital, hedge funds, private equity, private debt, matières premières): les instruments de capitaux étrangers non cotés sont présentés au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les autres placements sont traités comme des actions et des parts de fonds, les instruments de capitaux propres non cotés étant évalués à la valeur nette d'inventaire ou selon la part de capital propre.

Placements immobiliers: les placements immobiliers (immeubles de rapport) figurent au bilan à la valeur vénale; celle-ci est calculée périodiquement sur la base d'estimations d'experts. La valeur vénale est calculée selon la méthode DCF (discounted cash flow method ou méthode de l'actualisation des flux de trésorerie); elle correspond à la somme des recettes nettes (net cash flows) escomptées attendues à la date du bilan et générées par l'utilisation poursuivie des immeubles locatifs. La différence positive entre la valeur vénale et la valeur d'acquisition est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur vénale est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est inscrite au compte de résultat comme amortissement sur placements. Une augmentation de la valeur jusqu'à la valeur d'acquisition est également portée au compte de résultat.

Prêts/Hypothèques: les prêts et hypothèques sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition historique après déduction des corrections de valeur nécessaires (pertes prévisibles sur débiteurs).

Autres placements de capitaux: figurent dans ce poste les fonds gérés dans le cadre de la stratégie de placement qui ne sont temporairement pas investis. Il s'agit de dépôts et de dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, d'overnight, de titres call et à revenus fixes et d'avoirs à vue exigibles en tout temps. Font en outre partie des autres placements de capitaux les moyens affectés à l'achat de placements et qui seront investis prochainement dans des placements financiers. Ces placements sont évalués aux valeurs actuelles (valeurs du jour).

Placements pour le compte et au risque de tiers et provisions techniques pour le compte et au risque de tiers: Sur ces postes sont portés au bilan les assurances vie liées à des fonds de placement et les produits d'assurance vie constitutives de capital pour lesquels la Mobilière ne supporte aucun risque de placement. les preneurs d'assurance participent au résultat ou à la variation de valeur des placements afférents aux assurances liées à des fonds de placement, souscrites pour leur compte et dont ils supportent le risque. Les contrats d'assurance constitutifs de capital sont vendus par l'intermédiaire de banques, lesquelles garantissent une rémunération (minimale) du compte d'épargne lié au contrat. Les placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers sont portés au bilan à la valeur actuelle (valeur du jour), ce qui dans le même temps définit le montant des provisions techniques correspondantes.

Instruments financiers dérivés: les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur devises et à options, des certificats sur indices d'actions ainsi que des futures.

- Dérivés à des fins de couverture: les contrats à terme sur devises ainsi que les options put stratégiques servent à couvrir respectivement les risques de change et les fluctuations de prix du marché. S'agissant des options put stratégiques, la valeur temporelle n'est pas prise en compte. Cette valeur est entièrement amortie ou revalorisée au moment de la prise d'engagement ou de la fermeture de la position, avec incidence sur le résultat.
- Dérivés non employés à des fins de couverture: les contrats à options tactiques et les certificats sur indices d'actions ainsi que les futures sont utilisés pour améliorer l'efficience de la gestion.

Les dérivés sont évalués aux cours du jour actuels. Les valeurs actuelles sont inscrites à l'actif ou au passif du bilan. Les modifications de valeur sont comptabilisées avec effet sur le résultat. Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture sont comptabilisés sans imputation de la contrepartie résultant des opérations de base.

Immobilisations incorporelles: les immobilisations incorporelles acquises telles que logiciels, droits d'utilisation et goodwill, sont portées à l'actif lorsqu'elles apportent un avantage mesurable sur plusieurs années. Elles sont amorties linéairement, en règle générale sur une période de trois à cinq ans; dans des cas dûment justifiés, l'amortissement peut être effectué sur une plus longue durée, jusqu'à 20 ans au maximum. La valeur des amortissements incorporels est contrôlée chaque année; si des amortissements supplémentaires non planifiés s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont effectués à charge du résultat de la période correspondante.

Les frais d'acquisition des polices d'assurance ne sont pas portés à l'actif.

Immobilisations corporelles: les immobilisations corporelles sont amorties sur la base du coût d'acquisition; l'amortissement est effectué linéairement sur la durée d'usage. Celle-ci a été déterminée comme suit pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles:

Mobilier/machines/véhicules	2 à 10 ans
Matériel informatique/réseaux	3 à 10 ans
Installations	10 à 20 ans
immeubles d'exploitation	40 à 50 ans

La valeur des immobilisations corporelles est contrôlée chaque année. Si l'évolution de la valeur nécessite des amortissements supplémentaires, ceux-ci sont effectués à charge du résultat de la période correspondante.

Disponibilités: les disponibilités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux, ainsi que les dépôts et dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, gérés dans le cadre des opérations techniques. Ces postes sont comptabilisés aux valeurs actuelles (prix du jour).

Créances et autres actifs/engagements à court terme et autres passifs: ces postes sont évalués aux valeurs historiques. Le ducroire est calculé en fonction des échéances et des risques d'insolvabilité identifiables. Outre les corrections de valeur effectuées individuellement pour des créances présentant des risques spécifiques connus, des corrections de valeur sont constituées sur la base d'études statistiques pour le risque de défaillance.

Provisions techniques: ces provisions sont calculées de manière prudente, par contrat d'assurance ou par sinistre, en tenant compte des obligations présumées vis-à-vis des assurés et des lésés et/ou selon des méthodes de calcul mathématique/statistique approuvées par les autorités de surveillance et comportent des provisions pour fluctuations suffisantes pour garantir la capacité d'honorer à long terme les engagements souscrits.

- Les provisions pour sinistres à la date du bilan correspondent à une estimation des indemnisations futures et non escomptées de dommages.
 Les provisions pour rentes sont consolidées intérêts déduits. Les provisions pour sinistres incluent les provisions pour dommages déclarés, les provisions pour dommages qui se sont produits mais qui n'ont pas encore été déclarés et les frais de traitements de sinistres correspondants.
- Les réserves mathématiques correspondent à des espérances mathématiques (valeurs au comptant) des prestations et des coûts d'assurance compte tenu des paiements des preneurs d'assurance, des intérêts actifs et d'autres paramètres économiques et démographiques.
- Le report des primes est déterminé selon la méthode pro rata temporis.

Provisions pour participations futures des assurés aux excédents:

 Non-vie: la Mobilière rétrocède aussi une part des excédents aux assurés non-vie. La dotation des provisions pour participations futures des assurés aux excédents est décidée par l'assemblée générale; le conseil d'administration décide chaque année de l'utilisation des fonds. • Vie: en assurance vie, l'excédent est la différence entre l'intérêt garanti et le rendement effectivement obtenu d'une part et les résultats prévisionnels et effectifs des processus de risques et de frais d'autre part. Les montants correspondants sont comptabilisés au bilan sous provisions pour participations futures des assurés aux excédents et utilisés les années suivantes pour financer les parts octroyées aux assurés. Le calcul de la répartition des excédents est effectué selon les dispositions légales et contractuelles et selon la politique d'excédents propre à chaque entreprise. Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, la part de ces provisions revenant aux assurés correspond à la quotepart légale. Elle comprend des plus-values et des moins-values qui ont ou non une incidence sur le résultat. La part à attribuer aux preneurs d'assurance sur les différences d'évaluation (des réserves de bénéfice, des réserves de réévaluation ainsi que d'opérations antérieures ayant une incidence sur le résultat) entre les comptes du groupe et le bouclement individuel établi selon les principes du droit commercial, est comprise dans les provisions pour participations futures des assurés aux excédents. Ces différences d'évaluation ont un caractère latent et ne sont pas distribuables.

Provisions non techniques (financières): ces provisions représentent des obligations présumées découlant d'événements passés. Le montant et l'échéance des prestations correspondantes sont incertains mais peuvent être estimés. Le montant des provisions correspond à l'espérance mathématique des sorties futures de fonds. Le tableau des provisions renseigne sur l'utilisation, la dissolution et la constitution des provisions non techniques. Les provisions pour impôts comprennent uniquement des impôts différés. Les impôts courants dus à court terme sont saisis dans les autres passifs de courte durée ou dans les comptes de régularisation.

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués en fonction de la probabilité de réalisation et de l'importance des prestations et des coûts unilatéraux. Les éventuelles contre-prestations garanties sont prises en considération. Impôts: les impôts courants sur le revenu ainsi que les impôts sur le capital sont saisis avec effet sur le résultat. Les impôts courants dus à court terme figurent dans les autres passifs de courte durée ou dans les comptes de régularisation. Si des principes d'évaluation autres que ceux fiscalement déterminants sont appliqués, des impôts différés sont calculés sur les différences d'évaluation qui en résultent. Les impôts différés actifs et passifs sont soldés dans la mesure où ils concernent la même entité fiscale. Les impôts différés actifs ne sont saisis et montrés dans les autres actifs que s'ils pourront vraisemblablement être compensés avec les impôts futurs à payer. Les réductions d'impôts potentielles non prises en compte en raison de reports de pertes sont présentées en annexe. Les impôts différés passifs figurent dans les provisions pour impôts. Les impôts différés sont calculés au taux d'imposition attendu.

Répercussions économiques des obligations de prévoyance: les collaborateurs des sociétés du groupe sont affiliés à des plans de prévoyance selon le droit suisse. En règle générale, ces plans sont financés annuellement par des contributions de l'employeur et les cotisations des employés. Les contributions de l'employeur apparaissent sous les frais de personnel. Les plans de prévoyance sont gérés par des entités juridiques indépendantes de l'employeur, selon le système de la primauté des cotisations. Les plans assurent des prestations pour la retraite, en cas d'invalidité et de décès; les prestations sont déterminées selon le règlement de l'institution de prévoyance. La Mobilière calcule les excédents de couverture et les découverts selon la recommandation Swiss GAAP RPC 26 «Présentation des comptes des institutions de prévoyance professionnelle». Les excédents de couverture et les découverts sont portés, respectivement, au passif ou à l'actif en fonction de l'importance de l'avantage économique ou au contraire des engagements de l'employeur; les variations par rapport à l'exercice précédent sont portées au compte de résultat comme charges de personnel. L'avantage économique ne peut naître que du cumul des quatre conditions suivantes: des réductions de montant ou des exonérations sont prévues par les

statuts ou par des règlements; l'organe suprême de l'institution de prévoyance a décidé d'une réduction ou d'une exonération des contributions; les buts de la prévoyance sont garantis et remplis; la mise à jour comptable des prestations de libre passage doit être effectuée comme s'il n'était procédé à aucune réduction ou exonération temporaire de cotisation. Les engagements économiques résultent de l'obligation ou de la volonté de financement (assainissement). En cas de nécessité d'assainissement, l'employeur et les travailleurs peuvent, en vertu des prescriptions légales de la LPP et de l'OPP2, être tenus de verser des cotisations (à fonds perdu) pour résorber le découvert de l'institution de prévoyance; dans une telle situation, l'employeur a donc une obligation directe. Les réserves de cotisation d'employeur sont comptabilisées comme valeur d'actif (actifs des institutions de prévoyance); les variations par rapport à la période précédente sont saisies parmi les charges de personnel, compte tenu des renonciations d'utilisation, des corrections de valeur et des opérations d'escompte.

Périmètre de consolidation			Quote-part en %	Capital-actions en milliers de CHF	
Participations		2015	2014	2015	2014
Mobilière Suisse Holding SA, Berne	Н	-	-	200 000	200 000
Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Berne	N	100	100	148 000	148 000
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon	V	100	100	25 000	25 000
Limmat Compagnie d'Assurances, Berne	N	100	100	10 000	10 000
Protekta Assurance de protection juridique SA, Berne	N	100	100	3 000	3 000
Mobilière Suisse Asset Management SA, Berne	A	100	100	1 000	1 000
Mobi24 Call-Service-Center SA, Berne	С	100	100	200	200
Protekta Conseils-Risques-SA, Berne	С	100	100	100	100
XpertCenter SA, Berne	С	100	100	100	100

Les participations de la Mobilière Holding SA mentionnées ci-dessus sont entièrement consolidées.

La Mobilière détient au Luxembourg, conjointement avec les caisses de pension du Groupe Mobilière, deux sociétés d'investissement SICAV-FIS selon le droit luxembourgeois. La part correspondante de la valeur nette d'inventaire est incluse dans les placements du Groupe.

Activité principale

A Asset Management

C Conseil/service

H Holding

N Non-vie

V Vie

Explications concernant le compte de profits et pertes

1 Primes brutes		
en milliers de CHF	2015	2014
Par branche (affaires directes)		
Assurance incendie et autres dommages aux biens	1 004 502	983 538
Assurance responsabilité civile	272 219	262 646
Assurance véhicules à moteur	948 521	913 601
Assurance marine, aviation et transport	9 326	8 379
Assurance caution	5 442	5 029
Assurance accidents et maladie	373 785	358 681
Assurance de protection juridique	95 924	90 279
Autres assurances	16 380	15 877
Total affaires directes	2 726 099	2 638 030
Total affaires indirectes (réassurances acceptées)	16 571	17 192
Total primes brutes non-vie	2 742 670	2 655 222
Assurances vie	711 461	752 324
Assurances vie pour le compte et au risque de tiers	63 347	66 071
Total affaires directes	774 808	818 395

774 808

818 395

Le Groupe Mobilière opère en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein.

Total primes brutes vie

2 Parts des réassureurs		Non-vie		Vie
en milliers de CHF	2015	2014	2015	2014
en militers de CAF	2013	2014	2013	2014
Brut	-19 875	-15 555	117	-101
Parts des réassureurs	-31	47	0	0
Variation du report de primes pour compte propre	-19 906	-15 508	117	-101
Brut	-1 533 362	-1 497 431	-539 708	-534 685
Parts des réassureurs	51 336	67 052	535	-2 898
Paiements pour sinistres/prestations d'assurances payées pour compte propre	-1 482 026	-1 430 379	-539 173	-537 583
Brut	-91 967	-111 160	-7 673	-96 152
Parts des réassureurs	-12 228	-36 994	2 135	10
Variation de la provision pour sinistres et des autres				
provisions techniques pour compte propre	-104 195	-148 154	-5 538	-96 142

Dans les assurances vie, il n'y a pas de parts de réassurance dans la variation de la réserve mathématique ni dans celle des provisions pour le compte et au risque de tiers.

3 Frais techniques	Non-vie		Vie	
en milliers de CHF	2015	2014	2015	2014
Frais d'agences et autres frais de distribution	-396 935	-436 185	-42 939	-41 199
Frais d'administration	-303 544	-275 412	-80 670	-87 584
Frais techniques bruts	-700 479	-711 597	-123 609	-128 783
Parts des réassureurs	34 609	33 583	0	0
Frais techniques pour compte propre	-665 870	-678 014	-123 609	-128 783

Les frais de personnel s'élèvent à 335,2 millions de CHF (exercice précédent: 335,6 millions de CHF).

4 Résultat des placements pour le compte et au risque de tiers		
en milliers de CHF	2015	2014
Produits/bénéfices et pertes réalisé-e-s	14 084	14 506
Bénéfices non réalisés	2 840	39 772
Pertes non réalisées	-13 008	-1 086
Résultat des placements pour le compte et au risque de tiers	3 916	53 192

5 Produits/Charges des placements		Non-vie		Vie
en milliers de CHF	2015	2014 ¹	2015	2014
Produit des titres	106 155	103 403	84 115	87 467
Produit des placements immobiliers	52 165	51 147	26 773	23 013
Produit des prêts aux participations non consolidées	17	0	0	0
Produit des participations non consolidées	421	12 296	0	0
Intérêts sur dépôts	81	107	0	0
Produit de revalorisations	6 558	23 893	3 762	5 069
Produit de la réalisation de placements	79 607	58 863	39 908	80 568
Autres produits de placement	19 812	20 430	9 862	10 084
Produits des placements	264 816	270 139	164 420	206 201
Charge des placements immobiliers	-14 127	-10 555	-3 672	-4 944
Amortissements sur placements	-99 382	-16 361	-11 854	-8 337
Pertes provenant de la réalisation de placements	-32 556	-1 941	-12 880	-1 083
Charges de gestion	-9 466	-8 785	-5 391	-5 282
Autres charges de placement	-441	-1 148	-388	-325
Charges des placements	-155 972	-38 790	-34 185	-19 971

¹ Non-vie 2014: hormis l'effet spécial provenant de la réalisation de la participation dans de Nationale Suisse (voir annexe 7, Effet spécial provenant de la réalisation de la participation dans Nationale Suisse)

Annexe aux comptes annuels consolidés

6 Autres produits financiers/charges financières

Les autres produits financiers comprennent des gains de change réalisés/non réalisés sur des postes en monnaies étrangères et d'autres produits d'intérêt.

Les autres charges financières comprennent des pertes de change réalisées/non réalisées sur des postes en monnaies étrangères, ainsi que d'autres intérêts passifs.

7 Effet spécial provenant de la réalisation de la participation dans Nationale Suisse

En 2014, la Mobilière a vendu sa participation dans Nationale Suisse à Helvetia Holding SA dans le cadre de l'offre publique d'acquisition lancée par cette dernière. Helvetia Holding SA a payé une partie de la contre-valeur en espèces, le reste sous forme de nouvelles actions Helvetia. Il a résulté de cette transaction et de la vente subséquente des actions Helvetia reçues en contrepartie un bénéfice net avant impôts de 161,4 millions de CHF.

8 Impôts		Non-vie		Vie
en milliers de CHF	2015	2014	2015	2014
Impôts courants sur les bénéfices et sur le capital	-27 996	-33 824	-2 500	-6 170
Impôts différés	-20 688	-16 409	-1 793	466
Total Impôts	-48 684	-50 233	-4 293	-5 704

Le taux d'impôt différé de 22 % correspond au taux prévu par rapport au résultat avant impôts. Par prudence, il n'est pas tenu compte de réductions d'impôts susceptibles de résulter de reports de pertes fiscales, à savoir des impôts différés actifs de 0,1 millions de CHF (31.12.2014: 2,0 millions de CHF).

Explications concernant le bilan

9 Placements de capitaux		
en milliers de CHF	2015	2014
Titres à revenu fixe (valeur actuelle 2015: 8 521 895; 2014: 8 588 325)	8 071 765	8 119 986
Actions et parts de fonds ¹ (valeur d'acquisition 2015: 2 744 521; 2014: 2 343 697)	3 237 814	2 806 708
Placements alternatifs (valeur d'acquisition 2015: 822 002; 2014: 517 689)	838 656	570 221
Placements immobiliers (valeur d'acquisition 2015: 1 539 170; 2014: 1 485 555)	1 857 745	1 727 353
Hypothèques	693 776	669 905
Prêts	858 442	733 972
Participations non consolidées	54 490	85 280
Dépôts auprès des entreprises d'assurance cédantes	2 709	3 278
Autres placements de capitaux	572 761	821 311
Total Placements de capitaux ²	16 188 158	15 538 014
¹ fonds immobiliers et participations dans des sociétés immobilières inclus	1 051 772	968 456
² sans liquidités (actifs circulants)	287 596	272 364

Corrections de valeur		
en milliers de CHF	2015	2014
Actions et parts de fonds	-38 813	-45 440
Placements alternatifs	-27 993	0
Participations non consolidées	-34 236	-2 837
Titres à revenu fixe	-3 260	0
Hypothèques	-14	-100

Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers

Instruments financiers dérivés en milliers de CHF	Valeur actuelle active		Valeur actuelle passive	
	2015	2014	2015	2014
Devises				
à des fins de couverture	1 653	4 064	27 445	34 645
Total Instruments financiers dérivés	1 653	4 064	27 445	34 645
Report sur les valeurs inscrites au bilan				
en milliers de CHF	2015	2014	2015	2014
Autres passifs de courte durée	0	0	27 445	34 645
Autres actifs	1 653	4 064	0	0
Total Report sur les valeurs inscrites au bilan	1 653	4 064	27 445	34 645
10 Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers				
en milliers de CHF			2015	2014
Parts de fonds			612 723	642 798
Autres placements de capitaux			269 790	313 874

882 513

956 672

11 Tableau des actifs immobilisés	fs immobilisés Placements immobilisés (placements de capit	
en milliers de CHF	2015	2014
Valeur comptable nette au 01.01.	1 727 353	1 656 431
Valeurs d'acquisition		
Etat au 01.01.	1 485 555	1 444 047
Entrées	56 011	67 029
Sorties	-2 396	-25 521
Etat au 31.12.	1 539 170	1 485 555
Corrections de valeur cumulées		
Etat au 01.01.	-70 274	-66 385
Amortissements	-5 587	-10 982
Revalorisations	5 975	3 657
Sorties	0	3 436
Etat au 31.12.	-69 886	-70 274
Réserves de réévaluation (avant déduction d'impôts différée) 31.12.	388 461	312 072
Valeur comptable nette au 31.12.	1 857 745	1 727 353
– Dont immeubles en construction	13 844	57 927
– Dont terrains non bâtis	24 360	31 845
Différence entre valeurs actuelles et valeurs d'acquisition au 31.12.	318 575	241 798

L1 Tableau des actifs immobilisés (suite) Participations non consolidées (placements de capitaux)				
en milliers de CHF	2015	2014	2015	2014
Valeur comptable nette au 01.01.	85 280	238 709	13 447	15 103
Valeurs d'acquisition				
Etat au 01.01.	88 822	241 281	64 388	58 613
Entrées	500	43 107	10 409	7 116
Sorties	0	-195 566	-1 002	-1 341
Etat au 31.12.	89 322	88 822	73 795	64 388
Corrections de valeur cumulées				
Etat au 01.01.	-3 542	-2 572	-50 941	-43 510
Modification de valeur	0	-970	0	0
Amortissements ordinaires	0	0	-7 274	-8 750
Amortissement extraordinaire	-31 553	0	-1	0
Revalorisations	263	0	0	0
Sorties	0	0	848	1 319
Etat au 31.12.	-34 832	-3 542	-57 368	-50 941
Valeur comptable nette au 31.12.	54 490	85 280	16 427	13 447

¹ Les immobilisations incorporelles incluent le goodwill calculé selon la méthode de mise en équivalence (valeur comptable nette au 31.12.2015: KCHF 480 (31.12.2014: KCHF 720). Ce montant inclut les amortissements annuels selon la planification, d'un montant de KCHF 240.

11 Tableau des actifs immobilisés (suite)	Immeub	es d'exploitation	Installation	s et équipements	Total immobilisa	tions corporelles
en milliers de CHF	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Valeur comptable nette au 01.01.	166 018	161 628	25 576	32 109	191 594	193 737
Valeurs d'acquisition						
Etat au 01.01.	368 828	350 463	97 520	97 659	466 348	448 122
Entrées	14 068	18 365	11 616	7 701	25 684	26 066
Sorties	0	0	-20 073	-7 840	-20 073	-7 840
Etat au 31.12.	382 896	368 828	89 063	97 520	471 959	466 348
Corrections de valeur cumulées						
Etat au 01.01.	-202 810	-188 835	-71 944	-65 550	-274 754	-254 385
Amortissements ordinaires	-6 887	-6 338	-9 057	-11 276	-15 944	-17 614
Amortissement extraordinaire	0	-7 637	-2 467	0	-2 467	-7 637
Sorties	0	0	20 055	4 882	20 055	4 882
Etat au 31.12.	-209 697	-202 810	-63 413	-71 944	-273 110	-274 754
Valeur comptable nette au 31.12.	173 199	166 018	25 650	25 576	198 849	191 594

12	Créances

en milliers de CHF	2015	2014
Créances sur des preneurs d'assurance	79 450	74 047
./. corrections de valeur	-7 145	-7 171
Créances sur des compagnies d'assurances	11 039	9 542
Créances sur des agents et des intermédiaires d'assurance	4 473	3 715
./. corrections de valeur	-312	-233
Créances sur des participations non consolidées et d'autres entreprises et personnes liées	1 770	1 199
Total Créances	89 275	81 099

13 Autres actifs		
en milliers de CHF	2015	2014
Autres actifs	49 883	47 661
./. corrections de valeur	-330	-330
Autres actifs	49 553	47 331

14 Provisions techniques		Non-vie		Vie
en milliers de CHF	2015	2014	2015	2014
Reports de primes	529 325	509 420	51 852	51 969
Provisions pour sinistres	4 257 741	4 188 331	1 651 541	1 646 003
Réserve mathématique	0	0	3 344 219	3 135 260
Parts d'excédents créditées aux assurés	0	0	2 789	2 668
Autres provisions techniques	221 505	183 645	0	0
Provision pour catastrophes	200 000	200 000	0	0
Provision pour vieillissement, maladie	6 208	6 559	0	0
Provisions techniques pour compte propre	5 214 779	5 087 955	5 050 401	4 835 900
Parts des réassureurs	88 621	100 894	5 385	3 251
Provisions techniques brutes	5 303 400	5 188 849	5 055 786	4 839 151

15 Provisions pour participations futures des assurés aux excédents		Non-vie		Vie
en milliers de CHF	2015	2014	2015	2014
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	303 952	256 668	261 348	270 374

16 Provisions non techniques (financières) en milliers de CHF	Provisions pour impôts	Autres provisions	Total provisions non techniques (financières)
Etat au 31.12.2013	218 432	16 711	235 143
Utilisation	0	-229	-229
Dissolution	-5 831	-3	-5 834
Constitution	64 265	3 904	68 169
Etat au 31.12.2014	276 866	20 383	297 249
Utilisation	0	-233	-233
Dissolution	-7 054	-186	-7 240
Constitution	47 316	1 120	48 436
Etat au 31.12.2015	317 128	21 084	338 212

Les provisions pour impôts concernent des impôts différés sur le revenu. Des impôts différés actifs naissent lorsque des principes d'évaluation autres que ceux fiscalement déterminants sont appliqués pour l'établissement des comptes consolidés. Les engagements fiscaux à court terme figurent dans les autres passifs à court terme ou dans les comptes de régularisation passifs.

Les autres provisions au 31 décembre 2015 concernent principalement les prestations à des collaborateurs ou à des ex-collaborateurs. Les prestations à des collaborateurs et à des ex-collaborateurs sont escomptées au taux de 2,25 % (31.12.2014: 2,25 %).

17 Autres engagements à court terme		
en milliers de CHF	2015	2014
Engagements en rapport avec des opérations d'assurance	561 174	510 760
Engagements envers des participations non consolidées et d'autres entreprises et personnes liées	137 544	134 995
Autres engagements à court terme	698 718	645 755

Les engagements en rapport avec des opérations d'assurance incluent les primes payées d'avance pour un montant de 529,8 millions de CHF (31.12.2014: 474,4 millions de CHF).

18 Capital-actions/réserves de capital

Le capital-actions de la Mobilière Suisse Holding SA est constitué comme jusqu'ici de 2 millions d'actions nominatives de 100 CHF nominal, entièrement libérées. Il est détenu à 100 % par la Mobilière Suisse Société Coopérative. Les statuts contiennent des dispositions limitant la transmissibilité des actions nominatives.

Les réserves de capitaux correspondent à l'apport de capitaux provenant de la restructuration du Groupe Mobilière au 1er janvier 2000.

Autres éléments comptables		
en milliers de CHF	2015	2014
Remarques concernant le bilan		
Engagements conditionnels	854	846
Autres engagements non portés au bilan	212 172	99 942

Les engagements conditionnels concernent des obligations de garantie en faveur de tiers.

Les autres engagements qui ne doivent pas être portés au bilan comprennent les dépenses futures pour contrats non résiliables d'une durée contractuelle (résiduelle) de plus d'un an.

Les sociétés consolidées du Groupe font partie du groupe d'imposition TVA de la Mobilière et répondent solidairement de leurs engagements en matière de TVA envers l'administration fiscale.

Transactions avec des parties liées (Mobilière Suisse Société Coopérative)	2015	2014
Prêts à long terme (engagements)	150 000	150 000
Charge d'intérêts sur prêts à long terme (engagements)	1 125	4 875
Charge d'intérêts sur compte courant	1 061	4 321
Avoirs en compte courant	1 690	1 118
Dettes en compte courant	137 522	134 975
Autres produits (frais d'administration imputés)	3 665	3 151

Les autres transactions avec des parties liées concernent des hypothèques octroyées à des membres du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative et à des membres du Comité de direction (31.12.2015: 3,3 millions de CHF; 31.12.2014: 3,7 millions de CHF). Ces hypothèques sont soumises aux mêmes conditions que celles octroyées aux collaborateurs.

Indications concernant les engagements de prévoyance							
Avantages écono- miques/engagement et coût de la prévoyance	Sur-/sous- couverture selon Swiss GAAP RPC 26	Part économique de l'entreprise		Modification avec effet sur le résultat de l'exercice	Contributions pour la période	Coût de la prévoyance dans les charges de personnel	
en milliers de CHF	31.12.2015	31.12.2015	31.12.2014	2015	2015	2015	2014
Institution(s) de prévoyance avec surcouverture	26 703	0	0	0	38 523	38 523	35 787
Total	26 703	0	0	0	38 523	38 523	35 787

Il n'y a pas de réserves de cotisations d'employeur au 31.12.2015, ni au 31.12.2014.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Les comptes annuels consolidés ont été approuvés le 1^{er} mars 2016 par le Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Holding SA. Ils tiennent compte de tous les événements qui étaient connus à la date du bilan et dont l'origine est antérieure à celle-ci.

Afin de consolider notre position de leader de la réassurance des risques biométriques auprès des institutions de prévoyance et d'élargir notre offre dans le deuxième pilier, nous avons acquis, début janvier 2016, Trianon SA, une société suisse de premier plan opérant dans la prévoyance professionnelle, la gestion administrative du personnel, la gestion des salaires, l'assurance de personnes et la gestion des absences. Grâce à cette acquisition, nous sommes à même de décharger nos clients PME de nombreuses tâches de gestion administrative du personnel.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de la Mobilière Suisse Holding SA, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Mobilière Suisse Holding SA, comprenant le compte de profits et pertes, le bilan, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 142 à 165) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes
consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et
aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de
contrôle interne relatif à l'établissement des comptes
consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes
ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est
responsable du choix et de l'application de méthodes
comptables appropriées, ainsi que des estimations
comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Zurich, le 1er mars 2016

KPMG SA

Hieronymus T. Dormann Expert-réviseur agréé Réviseur responsable

Jean-Marc Wicki Expert-réviseur agréé